



BULLETIN DE TOURNES

N° 51
17 mai 2022

Les berges de la rivière

La rivière qui traverse le village est un atout dans notre environnement. Elle apporte une touche bucolique valorisante et notre cadre s'en trouve rehaussé. Il faut entretenir le ruisseau et ses berges, mais ce n'est pas sans contraintes.

Un bref retour dans l'histoire locale nous fait remarquer que les berges ont été rehaussées autrefois afin d'éviter les débordements et les inondations au cœur du village. Ces remblais ne sont pas stables et ils doivent être maintenus par la végétation. Ce sont les racines des arbres et les plantes qui fixent la terre rapportée.

La loi nous interdit maintenant de faucher les bords du ruisseau, de mai à juillet, afin de favoriser la nidification. Nous fauchons cependant les orties afin qu'elles ne prolifèrent pas.

La police de l'eau nous a fait remarquer la présence de barrages artificiels. Ceux-ci sont également prohibés car les tourbillons ainsi créés en aval viennent dégrader les berges et provoquent des éboulements. Ils ont dû être démontés ou abaissés.

Pour toutes ces raisons, nous ne pouvons agir comme nous le voudrions et on pourrait croire à un défaut d'entretien. Non seulement il faut maintenir les berges en l'état, mais il faudra sans doute entreprendre des travaux importants afin de les consolider.

Bien à vous,

Gérard CARBONNEAUX
Maire de Tournes



12 et 19 juin 2022 : élections législatives
Bureau de vote à la salle des fêtes, de 8h00 à 18h00



Fêtes et cérémonies

◆ "Chantons ensemble" le 21 mai

La commune renoue avec les concerts, après 2 ans d'interruption pour cause de COVID. Ainsi, l'église accueillera le samedi 21 mai 2022, à partir de 18h00, un concert voix. Au programme : Chorales enfantines, Ensemble vocal'ado, les Dames de Chœur, Solichor. Tous les habitants sont cordialement invités à assister à ce concert proposé gratuitement par le Conservatoire de musique d'Ardenne Métropole.

◆ Fête patronale des 25, 26 et 27 juin

Pour son retour, la fête patronale proposera plusieurs animations :

- concours de pétanque pour adultes, organisés par l'association P.A.L.E.T 2021, les samedi 25 juin et lundi 27 juin, à partir de 14h00 ;
- concours de pétanque enfants, le dimanche 26 juin, à partir de 15h00. Deux catégories sont prévues : enfants de 6 à 10 ans et enfants de 11 à 15 ans ; remise de prix à tous les participants.
- barbecue organisé par l'association ATS, le dimanche 26 juin à 12h00 et buvette tenue par l'étincelante l'après-midi.

◆ Manifestations du 13 juillet

Les manifestations suivantes sont prévues :

- dépôt de gerbe devant le Monument aux Morts ;
- à partir de 19h00, soirée dansante à la salle des fêtes, animée par le DJ "L'air2rien". Possibilité de restauration rapide et buvette ;
- retraite aux flambeaux : à partir de 21h30, rassemblement devant la salle des fêtes et départ à 22h00 ;
- à 23h00, feu d'artifice tiré derrière les terrains de tennis, rue de la gare.



Vie associative

◆ Soleil d'Automne, une association ouverte à tous les aînés

Le Club Soleil d'Automne se réunit le mardi, tous les 15 jours, de 14h à 17h à la salle des Associations dans une ambiance conviviale. A chacun son activité : jeux de sociétés, jeux de cartes..., ou tout simplement venir "taper la causette". La pause café qui s'ensuit est très appréciée.

Récemment, le Club a organisé un voyage d'une journée à Bruxelles, avec au programme : visite des Serres Royales et visite guidée des principales rues du centre ville, à la grande satisfaction de tous. Fin juin, le Club prévoit un barbecue avant de se séparer le temps des vacances.



Si vous voulez passer un bon moment, n'hésitez pas, rejoignez le Club ! Vos suggestions seront les bienvenues et vous y serez accueillis avec plaisir. Contact : Annie FAY - 03.24.52.93.15



Travaux et urbanisme

◆ La fibre optique est arrivée dans la commune

La fibre est arrivée chez nous ! Une notice jointe à ce bulletin donne les principales informations utiles sur les modalités de raccordement et la souscription d'un abonnement auprès d'un fournisseur d'accès internet.



C.C.A.S.

◆ Distribution de tickets de manège et de jetons de scooter

A l'occasion de la fête patronale, le CCAS offre 2 tickets de manège à chaque enfant âgé de 3 à 12 ans. Les jetons sont à retirer en mairie les 23 et 24 juin 2022, de 9h30 à 11h. Offre réservée aux enfants domiciliés à Tournes.



Environnement

◆ Déchèterie, bientôt un badge d'accès

Les 9 déchèteries d'Ardenne Métropole fonctionnent grâce aux impôts payés par les usagers du territoire communautaire. Il est donc logique que seuls ces derniers puissent y accéder. C'est pourquoi, à partir du 1^{er} septembre, les particuliers devront présenter un badge à chaque passage.

Dès le mois de juin, les habitants pourront se procurer ce badge, soit en remplissant un formulaire fourni en déchèterie par un agent d'accueil, soit en ligne sur le site d'Ardenne Métropole, www.ardenne-metropole.

Avec ce badge, les particuliers pourront, comme aujourd'hui, se rendre gratuitement à la déchèterie de leur choix autant de fois qu'ils le souhaitent. Apport limité à un m³ par passage et accès réservé aux véhicules de moins de 2 mètres de hauteur.

◆ Ordures ménagères, comment les réduire ?

Réduire les 40 000 tonnes d'ordures ménagères collectées sur le territoire d'Ardenne Métropole est une priorité pour l'Agglo. Le président d'Ardenne Métropole, Boris RAVIGNON, et le Maire de Tournes s'adressent directement à vous dans un courrier joint à ce bulletin, à lire attentivement.



A.L.S.H 7
Behal-Damouzy-Ham-les-Moines-Haudrecy-Houldizy-Sury-Tournes

**11 juillet au
12 août 2022**

Inscriptions salle des fêtes
(Petite salle côté parking) **TOURNES**

Pour les communes adhérentes
Mercredi 08 juin 2022 de 9h à 11h30
Jeudi 09 juin 2022 de 16h30 à 18h30
Lundi 13 juin 2022 de 16h30 à 18h30

Pour les communes extérieures
Mercredi 15 juin 2022 de 9h à 11h30

Les dossiers sont à retirer :

- dans chaque mairie
- sur le site <http://www.tournes.fr>
- sur facebook

à partir du 1^{er} juin 2022

Permanences en mairie

Le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous à prendre auprès du secrétariat.

MAIRIE DE TOURNES 2, rue de la Citadelle - 08090 TOURNES tél. : 03.24.52.93.04	
<u>Horaires d'ouverture</u> :	<ul style="list-style-type: none">• Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h30 à 11h30• Mardi après-midi : de 16h00 à 19h00
<u>Contacts</u>:	<ul style="list-style-type: none">• M. le Maire : maire.tournes@orange.fr• Mme BEGLOT : accueil.mairie.tournes@wanadoo.fr• Mme TORELLA : mairie.tournes@wanadoo.fr• Site Internet : www.tournes.fr• Page Facebook : www.facebook.com/tournes.fr